L’EFSA apporte des données sur les risques potentiels liés à la production et à la consommation d’insectes

13 novembre 2015

Suite à une saisine de la Commission européenne, l’Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a publié le 8 octobre un rapport sur les risques éventuels liés à la production, à la transformation et à la consommation d’insectes en alimentations animale et humaine. Depuis quelques années, l’usage de produits à base d’insectes suscite un intérêt croissant (qualité des protéines, impact environnemental et économique, investissements moins lourds). Plus de 2000 espèces d’insectes ont été répertoriées comme comestibles et ce rapport identifie quatre insectes qui auraient un intérêt alimentaire particulier, en tant que source alternative de protéines : la mouche domestique, le grillon, le ver à soie et le ver de farine.

L’EFSA a évalué les risques biologiques, chimiques et allergiques pour le consommateur, ainsi que les risques environnementaux liés à la production. Parmi ses conclusions, l’Agence estime que les risques biologiques, par transmission par exemple de contaminants microbiens, sont possibles, du fait notamment de l’utilisation de protéines animales pour l’alimentation des insectes. Le rapport signale certaines lacunes sur les connaissances des risques chimiques, en particulier le fait que l’insecte peut véhiculer des substances provenant d’un autre substrat (sol par exemple). Le risque allergique est également signalé pour la consommation humaine d’insectes, mais aucun cas n’est cité chez l’animal, de compagnie ou de production. Les risques environnementaux sont liés aux besoins en eau et en énergie et à l’occupation des territoires des élevages d’insectes.

Les avis sont encore partagés sur le taux de conversion protéique de cette filière et son empreinte carbone, par rapport aux filières traditionnelles : l’EFSA cite deux études, l’une concluant à des constantes meilleures pour la production d’insecte (aux conditions de laboratoire), l’autre à des taux identiques (dans des conditions naturelles).

Signalons enfin que si l’entomophagie est pour l’instant sporadique sur le territoire européen, trois États membres ont déjà réalisé une analyse de risques : les Pays-Bas, la Belgique et la France (avis d’avril 2015 de l’Anses).

Madeleine Lesage, Centre d’études et de prospective

Source : EFSA